

*Questions orales***LA CONSOMMATION**

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. En avril, il a reçu les représentants d'une association de consommateurs du Québec, l'Association coopérative d'économie familiale. Il leur a promis d'intervenir rapidement pour arracher les Canadiens à faible revenu des griffes des escompteurs d'impôt. Je rappelle au ministre que la majorité des personnes en cause gagnent moins de \$8,000 par an et touchent des prestations de bien-être social ou d'assurance-chômage. Le ministre n'a pas bougé depuis. Pourquoi n'a-t-il rien fait? Pourquoi n'intervient-il pas dès maintenant pour que ces millions de dollars escroqués aillent à ces Canadiens à faible revenu qui y ont droit?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer mon collègue que nous avons terminé nos séances de consultation et que nous anticipons produire un document de consultation durant les prochaines semaines. Par la suite, nous recevrons les commentaires et agirons en conséquence.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le ministre ne peut plus s'en sauver en prétextant des consultations. Il a déjà reçu les instances de l'Organisation nationale anti-pauvreté et de l'Association des consommateurs du Canada. Au cours de l'année, des associations de consommateurs d'un bout à l'autre du Canada ont exposé leurs exigences au ministre, mais celui-ci n'a rien fait.

M. Crosbie: Vous avez été ministre du Revenu national et vous n'avez rien fait.

M. Rompkey: Le ministre verra-t-il dès maintenant à faire rentrer dans leurs tombeaux ces vampires de l'économie et des finances?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le moins que je puisse dire, c'est que cette situation est quand même ascendante depuis 1979, et le gouvernement précédent n'a absolument pas agi en conséquence. Depuis sept mois, nous avons déjà entrepris de nombreuses périodes de consultation. Nous avons, en fait, eu des consultations avec tous les organismes concernés et, dès que nous serons en mesure d'agir à cet effet, nous le ferons dans les meilleurs délais.

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX RÉSERVATIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Un certain nombre d'organismes ont demandé en fin de semaine au premier ministre d'intervenir dans le conflit de travail entre Air Canada et le syndicat représentant les 3,000 préposés aux réservations en grève. D'après eux, Air Canada veut transformer en emplois à temps partiel moins bien rémunérés des emplois à temps plein qui sont surtout occupés par des femmes.

Puisque le premier ministre a été invité expressément à intervenir, prendra-t-il la parole à la Chambre pour dire si son gouvernement ordonnera à Air Canada de conserver ces emplois à temps plein à un salaire raisonnable au lieu de les transformer en emplois à temps partiel?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette déclaration dénature les faits. La lettre que les dirigeants d'Air Canada ont adressée aux membres de l'ACETA saura le mieux les expliquer à mon sens, et la meilleure façon de répondre à la question du député consisterait peut-être à en citer le passage suivant:

Nous avons d'abord pour priorité de régler la grève afin de pouvoir tous revenir à nos activités normales de travail. La Société demeure disposée à discuter n'importe quand avec le Syndicat dans cet esprit, et à continuer de faire preuve de flexibilité pour en arriver à une entente sur les améliorations que nous jugeons essentielles pour l'avenir de la Société.

Je pourrais ajouter que j'ai également eu l'occasion de m'entretenir aujourd'hui avec le président de l'ACETA. Je lui ai fait remarquer qu'il serait dans les meilleurs intérêts de tout le monde de reprendre les négociations car les dirigeants d'Air Canada sont disposés à retourner à la table des négociations dans l'esprit de flexibilité dont témoignait leur lettre.

LE SALAIRE HORAIRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si le ministre veut citer des passages de documents d'Air Canada, j'en ai un autre à la main dans lequel Air Canada avoue qu'elle cherche à faire baisser le traitement de base de \$7.42 à \$6.13 l'heure. Comme elle souhaite accroître énormément le nombre de ses employés à temps partiel, cela aura nettement pour effet d'occuper moins de femmes à temps plein et davantage à temps partiel et à moindre salaire. Le gouvernement appuie-t-il une telle mesure?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, puisqu'il y a de toute évidence déformation ou mauvaise interprétation des faits, le député s'accordera sans doute pour dire avec moi que toutes les parties feraient mieux de retourner à la table des négociations pour régler ce conflit une fois pour toutes.

Des voix: Bravo!